

M. Riets à Gram.
Le 12^e de Septembre 1792
934.

(opin.)

Marg
tissons
le Gant
etc.

Monsieur;

J'imploré Vostre Sirvce, en ce que je doibi à M. de Saumain,
pour de si braves services dont il continue de m'annoncer;
et vous supposse de lui faire comprendre, que si je dorme,
en faute de l'en mémoire comme je doibi, c'est que je
n'égoïs ma faiblesse, et dispeste de m'en expliquer
comme je voudrois. Car véritablement, à ne parler
de l'état d'ais faccure, on eût qu'il daigne me communiquer
ses armes la valeur d'elles surpasser tous effigies, et
en un mot, il y paroît bar bâl, qu'il est renommé
depuis l'Egypte au Sudre; mais en passant la rivière
sur de si illustres travaux, je me souviens avec déplaisir
que ce grand esprit, en son Spittama dierum, se détourne
à de petits délitations inutiles, pour n'en dire pas, et
qui ne font que lui emporter une grande partie de
ses forces précieuses, et, pour estre un peu de l'estime
que tout le monde lui doit. Il se délivrera du
cabron initié: mais sa partie prend de s'extasier
aussi. et enfin je suis d'avis, que le premier des
deux qui se vinceront, et sortiront de ces
escarmouches folastres, pour mener à commander
des grands escadrons, avec ce qui se doit de mesures,
de modération et de gravité à un tel emploi, gaigneront
un avantage indisensable sur son ennemi. mais si ces
farangues ont été sans effet dans l'ordre bouclé,
Monsieur, je prôvoi bien, qu'elles ne vaudront
rien dans ma plume. Si m'informez donc à vous
me recommander les propriétaires, pour la décharge provision
de mon débûoir, que je vous offre à la parille en autres
occasions de nos Pârisse, où vous me trouvez sans

Faubri,

Monsieur,

Monsieur des mairies avise de aménager son hôtel, pour
son Antigrotte, mais aussi en Reller. C'est ce que devant
ma ~~affaire~~ correcction: ne me mélangez pas avec l'ordre de faire.

2nd^e